



**Procès-verbal
Conseil d'établissement**

Séance ordinaire du Conseil d'établissement de l'école Arc-en-ciel
tenue le lundi 16 mars 2026 à 18 h 30

PRÉSENCES :

Membres :	Présent(e)	Absent(e)
Kathleen Demers, parent	X	
Véronique Richard, parent	X	
Katia Lévesque, parent	X	
Carole Pelletier, parent	X	
Sandra Laviolette, parent	X	
Alexis Charpentier, parent	X	
Amélie Amyot-Cantin, parent	X	

Justine Malo, enseignante	X	
Roxanne Guay, enseignante	X	
Marie-Ève Vincent-Godin, enseignante	X	
Élysabeth Scott-Nantel, enseignante		X
Emélie Moisan-Beauchamp, enseignante	X	

Nathalie Bertrand, soutien	X	
----------------------------	---	--

Alexandre De Courcy, directeur	X	
Annie Carignan, directrice adjointe	X	

1. Ouverture de la séance

La rencontre débute à 18 h 28.

2. Parole au public

Il n'y a aucun public ce soir.

3. Adoption de l'ordre du jour

CE/2526/17

IL EST PROPOSÉ par madame Carole Pelletier d'ADOPTER l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉ

4. Adoption du procès-verbal de la réunion tenue le 16 février 2026

CE/2526/18

IL EST PROPOSÉ par madame Kathleen Demers d'ADOPTER le procès-verbal du 16 février 2026 tel que déposé.

ADOPTÉ

5. Suivis au procès-verbal

Bataille de bas

Madame Sandra Laviolette aimerait savoir comment s'est déroulé l'activité récompense de la bataille de bas. Monsieur De Courcy mentionne que tout s'est bien passé et que les élèves ont apprécié.

6. Information

Mot de la présidente

Madame Véronique Richard espère que tout le monde a passé une belle semaine de relâche. Elle souhaite une bonne suite pour le « sprint final ».

Mot du service de garde

Madame Nathalie Bertrand mentionne que les activités, lors des journées pédagogiques du 23 février et du 9 mars, ont été appréciées par les élèves.

Elle mentionne que les élèves entrent de la récréation avec les vêtements très mouillés à cause des conditions de la cour d'école. Toutefois, il est important que les enfants sortent à l'extérieur pour leur bien-être.

Mot des enseignants

Madame Émelie Moisan-Beauchamp mentionne qu'elles ont réussi à passer à travers la période des bulletins.

Mot de la direction

Monsieur Alexandre De Courcy indique que la journée pédagogique du 15 avril a été annulée en raison de la fermeture des écoles sur l'ensemble du territoire du CSSMÎ lors du verglas survenu le mercredi 11 mars dernier. Un courriel a été transmis aux parents afin de les en informer.

Il est important de mentionner que la 3^e étape est une grosse étape puisqu'elle compte pour 60 % de la note finale.

7. Suivi du plan d'action du projet éducatif

Monsieur De Courcy explique en gros le suivi du plan d'action du projet éducatif.

Madame Carignan indique que le code de vie officiel sera mis sur le site internet de l'école sous peu. De plus, ce document sera à signer par les parents à chaque début d'année.

8. Activités éducatives

Les membres prennent connaissance des activités suivantes :

- Sortie des classes langage au Biodôme et au planétarium
- Activité en classe « Nous les arts » pour les élèves de 1^{re} année
- Sortie au Parc du Domaine vert pour le préscolaire

Les membres du CÉ demandent que les directions sollicitent les enseignantes qui n'ont pas encore fait de sortie avant d'approuver la demande pour la sortie éducative du préscolaire. Celle-ci sera réévaluée au prochain CÉ du mois d'avril.

De plus, les membres suggèrent qu'une date limite soit exigée l'an prochain pour les sorties.

CE/2526/19

Il est proposé par madame Sandra Laviolette d'approuver l'activité éducative pour les groupes langage et l'activité des groupes de 1^{re} année.

APPROUVÉ

9. Principes d'encadrement du coût des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe et des contributions financières pouvant être assumées par les parents

ATTENDU que, conformément à l'article 77.1 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), le conseil d'établissement doit établir, sur la base de la proposition de la direction de l'école, les principes d'encadrement du coût des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe;

CE/2526/20

ATTENDU la *Politique relative aux contributions financières qui peuvent être assumées par les parents* (SEJ-08) et sa pratique de gestion associée (SEJ-24);

ATTENDU le désir du conseil d'établissement d'établir également des principes d'encadrement visant l'ensemble des contributions financières pouvant être assumées par les parents en vertu de l'article 75.0.1 de la LIP;

ATTENDU que les principes d'encadrement seront également pris en compte dans les choix des manuels scolaires et du matériel didactique requis pour l'enseignement des programmes d'études proposés par les enseignants en vertu de l'article 96.15 de la LIP;

ATTENDU QUE le conseil d'établissement a tenu compte des autres contributions qu'il a approuvées ou qui lui sont proposées avant d'établir les principes d'encadrement proposés par la direction de l'école;

ATTENDU que les principes d'encadrement proposés sont cohérents avec le projet éducatif de l'école;

ATTENDU que les principes d'encadrement proposés tiennent compte des caractéristiques et des attentes de la communauté desservie par l'école;

ATTENDU que les principes d'encadrement proposés favorisent une utilisation optimale et écoresponsable des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe.

Il est proposé par madame Kathleen Demers

D'ÉTABLIR les principes d'encadrement qui seront pris en compte dans l'élaboration des listes de matériel d'usage personnel, du choix des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe, du choix des manuels et du matériel didactique et des autres contributions financières pouvant être exigées des parents pour l'année scolaire 2026-2027.

DE MANDATER la direction pour qu'elle s'assure que les contributions financières facturées aux parents respectent les principes d'encadrement avant de les proposer au conseil d'établissement.

APPROUVÉ

10. Normes et modalités d'évaluation 2026-2027

Les membres du CÉ ne font aucune recommandation sur le sujet.

11. Règles de fonctionnement du service de garde 2026-2027

Monsieur Alexandre De Courcy explique la façon de calculer le coût par élève pour le service de garde.

CE/2526/21

Il est proposé par madame Kathleen Demers d'Approuver les règles de fonctionnement du service de garde 2026-2027 tel que déposé.

APPROUVÉ

12. Grilles-matières

Madame Véronique Richard aimerait connaître les motifs pour la baisse d'heures en anglais.

Madame Roxane Guay mentionne que la décision a été prise puisque la majorité des élèves ont déjà l'anglais comme 1^{re} ou 2^e langue. De plus, madame Émelie Moisan-Beauchamp mentionne que la stabilité est plus grande au niveau des spécialistes en éducation physique.

Il est proposé par Madame Amélie Amyot-Cantin d'Approuver la grille-matières telle que déposée.

CE/2526/22

APPROUVÉ

13. Critères de sélection de la direction d'école

ATTENDU que l'article 79 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le conseil d'établissement doit être consulté sur les critères de sélection du directeur de l'école;

ATTENDU que l'article 96.8 de la *Loi sur l'instruction publique* énonce que le directeur de l'école est nommé par le directeur général du centre de services scolaire selon les critères de sélection qu'il établit après consultation du conseil d'établissement;

Considérant les besoins spécifiques de l'établissement, notamment :

- La réussite éducative et le bien-être des élèves.
- Rehausser le niveau de compétence en littératie.
- Offrir un environnement scolaire motivant, sain et sécuritaire favorisant la persévérance.

CE/2526/23

Il est proposé par madame Nathalie Bertrand:

DE CHOISIR les critères de sélection suivants pour la nomination de la direction pour l'école Arc-en-ciel :

- Être capable de gérer des situations problématiques
- Être en mesure d'apporter du soutien aux élèves qui ont des problématiques d'apprentissages et/ou de comportements, ainsi qu'à tous ceux qui ont à intervenir auprès de ces élèves
- Avoir un esprit de synthèse
- Avoir un sens de l'humour
- Avoir de la cohérence dans l'application du code de vie déjà établi
- Démontrer du leadership
- Avoir une vision pédagogique
- Ouverture d'esprit, capable de souplesse
- Être facile d'approche
- Être transparent
- Être disponible pour tout le personnel, pour les parents ainsi que les élèves

- Être motivant
- Avoir de l'expérience en gestion administrative

DE TRANSMETTRE cette résolution au Centre de services scolaire pour qu'elle soit prise en compte dans le processus de nomination.

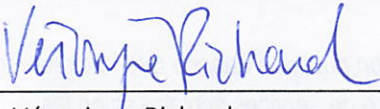
ADOPTÉ

14. Autres sujets

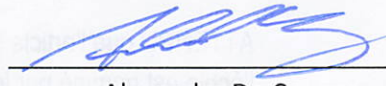
Il n'y a aucun autre sujet.

15. Levée de la séance

L'ordre du jour étant écoulé, la levée de la séance est à 20 h 05.



Véronique Richard
Présidente



Alexandre De Courcy
Directeur